

Actualité

ADBU / AURA : on fusionne !

Les premiers jalons

Lors du congrès de Vannes en septembre 2011, l'ADBU a pris à son compte, à l'initiative de l'AURA et en coopération avec Couperin, la réflexion sur la réorganisation du paysage associatif professionnel de l'information scientifique et technique (IST). Missions et objectifs partiellement redondants, positionnement de l'AURA à redéfinir en raison des évolutions de l'ABES ces dernières années, modification du paysage national avec la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU), difficultés à recruter pour les conseils d'administration (CA) dans les mêmes viviers de professionnels déjà fortement sollicités par ailleurs, nécessaire intégration des organismes de recherche, urgence toujours repoussée à dégager les moyens d'une véritable professionnalisation du travail associatif : les sujets ne manquent pas pour alimenter la discussion.

Trois scénarios

Les CA de l'ADBU et de l'AURA ont travaillé, durant l'automne 2011 et l'hiver 2012, sur les hypothèses de rapprochement des deux associations et rencontré à plusieurs reprises les différents acteurs du projet : ABES, Couperin, MISTRD notamment. Les travaux ont abouti à un document de synthèse diffusé auprès des membres des deux associations pour alimenter le débat démocratique. Le document exposait trois scénarios d'évolution possible, présentés par ordre d'intérêt croissant : statu quo ; développer les projets en inter-association ; fusionner l'AURA et l'ADBU. Un calendrier d'action en plusieurs phases complétait le plan d'action proposé.

La première étape a eu lieu le 6 avril 2012 sous la forme d'assemblées générales extraordinaires des deux associations, tenues le même jour successivement. Les deux assemblées ont répondu « oui » à de très larges majorités à la proposition des CA (*Vous prononcez-vous en faveur de l'intégration de l'AURA et de ses missions dans l'ADBU ?*) et lancé les travaux d'adaptation des statuts de l'ADBU.

Cinq chantiers

Les débats en assemblées ont permis de décliner cinq axes de travail, c'est-à-dire cinq chantiers concrets pour aboutir à une révision complète des statuts de l'ADBU ou à une proposition de statuts pour une nouvelle association :

- **la redéfinition des missions de l'association** : intégration des missions de l'AURA, élargissement plus marqué vers les enjeux de la recherche, sans oublier ceux de l'enseignement supérieur ni les problématiques métiers et compétences ;
- **l'élargissement du périmètre** en ouvrant l'association à tous les membres de l'AURA et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) pour couvrir l'ensemble du champ de l'IST en France. Si l'AURA est une association d'établissements, alors que l'ADBU est une association de personnels de direction de bibliothèques d'universités,

le périmètre du type de structures concernées est également différent : l'AURA intègre par nature les utilisateurs des produits de l'ABES, donc également des collectivités territoriales, des organismes de recherche, des établissements d'enseignement supérieur privés, qui ne doivent pas se retrouver lésés par ce rapprochement ;

- **le type d'adhésion à l'ADBU nouvelle** : individuelle (et de quel type de personnel), de service, d'établissement en prenant en compte les conséquences des diverses hypothèses (représentativité, modes d'élection au CA, montant des cotisations, etc.) ;
- **les modes d'action de l'association**, par le biais notamment d'une cinquième commission « réseau documentaire », d'une meilleure communication en direction des membres et, à terme, du renforcement des moyens humains par le recrutement d'un permanent ;
- **la structuration du travail entre associations**, en proposant d'organiser congrès et séminaires communs, commissions mixtes et groupes de travail *ad hoc* avec les autres associations du champ de l'IST, de la documentation, des archives, à l'instar de ce qui se fait couramment dans d'autres pays.

Le collectif chargé de préciser les hypothèses de travail et préparer un calendrier et une nouvelle mouture des statuts doit rendre ses conclusions et propositions d'ici fin juin 2012. La dernière étape consistera en une nouvelle assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle les nouveaux statuts de l'association seront proposés aux membres pour adoption et où l'AURA votera sa dissolution.

Un but

Poursuivi depuis quelques années en dépit des difficultés de tous ordres et réitéré comme une ardente obligation dans le rapport moral 2011 de l'ADBU, l'objectif final est en fin de compte de **passer d'une association de professionnels à une association professionnelle**. L'intégration de l'AURA à l'ADBU marquera une étape importante dans ce processus évolutif : elle permettra en effet d'augmenter la représentativité de l'association, en renforçant son rôle de partenaire des tutelles et des opérateurs nationaux de l'IST ainsi que des autres associations professionnelles de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une ADBU élargie et refondée gagnera en légitimité pour traiter des questions stratégiques de définition et d'organisation du réseau documentaire national et faire en sorte que les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche y jouent pleinement leur rôle.

Marc Martinez, secrétaire général de l'ADBU

 marc.martinez@ens-lyon.fr

Françoise Truffert, secrétaire générale de l'AURA

 francoise.truffert@univ-valenciennes.fr